

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 février 2010 une note d'information relative à l'émission par **Alliances Développement Immobilier** d'obligations ordinaires et convertibles en actions.

**Cette émission est réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain et étranger.**

L'emprunt obligataire susmentionné porte sur un montant global de **1.000.000.000 DH** réparti comme suit :

- une tranche « A », composée d'obligations ordinaires, cotées à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 dh ;
- une tranche « B », composée d'obligations convertibles en actions, cotées à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 dh ;
- une tranche « C », composée d'obligations ordinaires, non cotées à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 dh ;
- une tranche « D », composée d'obligations convertibles en actions, non cotées à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 dh.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A cotée	Tranche B cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
<b>Nombre</b>	1 000 000 obligations ordinaires	1 000 000 obligations convertibles en actions	1 000 000 obligations ordinaires	1 000 000 obligations convertibles en actions
<b>Valeur nominale</b>	MAD 1 000	MAD 1 000	MAD 1 000	MAD 1 000
<b>Taux d'intérêt nominal</b>	5,40%	4,90% (5,40% diminué de l'évaluation de l'option de conversion et de la prime de remboursement)	5,40%	4,90% (5,40% diminué de l'évaluation de l'option de conversion et de la prime de remboursement)
<b>Taux de rendement en cas de non conversion</b>	-	5,15%	-	5,15%
<b>Prime de remboursement en cas de non conversion</b>	-	MAD 14	-	MAD 14
<b>Prime de risque</b>	140 pbs	140 pbs	140 pbs	140 pbs
<b>Négociabilité des titres</b>	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables de gré à gré (hors Bourse)	Négociables de gré à gré (hors Bourse)
<b>Maturité</b>	5 ans			

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de Alliances Développement Immobilier et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
  - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de Alliances Développement Immobilier ;
  - ✓ elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
  - ✓ elle est disponible sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)).
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/006/2010

*L'autorité qui veille sur votre épargne*